

## Les travailleurs de la deuxième ligne : résultats de la mission et réflexions<sup>1</sup>

### Les Cahiers du CRDIA<sup>2</sup>

Près de 4,6 millions de salariés du secteur privé, dits « travailleurs de la deuxième ligne », notamment hôtes et hôtesse de caisse, éboueurs, agents d'entretien, aides à domicile ... ont permis au pays de continuer à fonctionner, malgré leur exposition au risque sanitaire. Cette mobilisation exceptionnelle a mis en lumière l'écart qui existe entre leur utilité à la cohésion sociale et la manière dont ils sont reconnus.

Elisabeth Borne, alors ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a confié fin 2020 une mission à Christine Erhel et Sophie Moreau-Follenfant, spécialistes des questions d'emploi et de ressources humaines, pour définir, en lien avec les partenaires sociaux, un ensemble de critères permettant de qualifier un métier de « deuxième ligne », et veiller ainsi à ce qu'aucun ne soit oublié dans le travail de revalorisation demandé aux branches professionnelles. Le rapport de bilan des travaux engagés dans le cadre de ce chantier a été remis le 21 décembre 2021 à la ministre.

#### 1- Déroulement de la mission et méthode retenue

La mission s'est déroulée en 3 étapes :

- identification des travailleurs de la deuxième ligne (décembre 2020) ;
- construction d'indicateurs de qualité de l'emploi et du travail par métiers (mars 2021) ;
- suivi du déroulé éventuel des négociations dans les branches concernées (été et automne 2021).

*Première étape* : l'identification des travailleurs de la deuxième ligne s'est faite au croisement de deux critères :

- exposition potentielle au Covid-19 lors de l'activité de travail (évalué sur la base de l'ECT 2019<sup>3</sup>) ;
- travail sur site durant le premier confinement (de mars à mai 2020, évalué sur la base d'ACEMO COVID<sup>4</sup>).

---

<sup>1</sup> Les documents de référence sont la publication DARES <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/covid-19-metiers-de-deuxieme-ligne>, on trouvera également le rapport sur le site du Ministère du Travail : Reconnaissance et valorisation des travailleurs de la « deuxième ligne » ([travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)).

<sup>2</sup> Le texte de cet article, rédigé par Michel Platzter pour les Cahiers du CRDIA, s'appuie sur une présentation de Christine Erhel (Professeure au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), titulaire de la chaire économie du travail et de l'emploi, Directrice du Centre d'Etudes de l'Emploi et du Travail), ainsi que sur les documents publiés dans le cadre de cette mission.

<sup>3</sup> Enquête « Conditions de Travail » de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques, Ministère du Travail).

<sup>4</sup> Enquête flash de la DARES « Activités et conditions d'emploi de la main d'œuvre pendant la crise sanitaire en décembre 2021 ».

**17 familles de métiers ont ainsi été isolées, concernant principalement 15 branches**

On trouvera ci-dessous les effectifs concernés<sup>5</sup>.

<b>Total</b>	<b>4 593 300</b>
<b>Agents de gardiennage et de sécurité</b>	<b>240900</b>
<b>Agents d'entretien</b>	<b>648700</b>
<b>Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>84200</b>
<b>Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>286100</b>
<b>Sous-Total « filière SET »</b>	<b>1 259 900</b>
Ouvriers non qualifiés du BTP, du béton et de l'extraction	113100
Ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction	136900
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	211100
Ouvriers non qualifiés de la manutention	258000
Ouvriers qualifiés de la manutention	356200
Conducteurs de véhicules	738500
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	73200
Caissiers, employés de libre-service	552000
Aides à domicile et aides ménagères	243800
Vendeurs en produits alimentaires	192200
Bouchers, charcutiers, boulangers	190100
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	130700
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	137600
Champ : salariés du privé hors stagiaires, activités extraterritoriales et particuliers employeurs.	

Source : Déclarations annuelles de données sociales (DADS), Insee (2017), calculs DARES, présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé *et al* (2020)

Même si la totalité du second œuvre ne fait pas référence à la filière des Services aux Environnements de Travail (SET), celle-ci représente sans doute autour du quart des effectifs de la « deuxième ligne ». Dans les tableaux qui suivent, seules 13 des familles de métiers ci-dessus sur 17 sont détaillées au niveau des indicateurs. Les 4 familles non présentées sont : vendeurs en produits alimentaires ; bouchers, charcutiers, boulangers ; agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons ; maraîchers, jardiniers, viticulteurs.

*Deuxième étape* : la mesure de la qualité de l'emploi et du travail s'est faite à partir de 6 dimensions, chaque dimension étant caractérisée par un groupe d'indicateurs<sup>6</sup>, appuyés sur les données DADS (déclarations annuelles de données sociales), enquête emploi, enquêtes conditions de travail, formation et qualification professionnelle, données accidents du travail/maladies professionnelles de la Caisse nationale d'assurance maladie etc. Ces indicateurs incluent des données de transitions, considérées comme partie intégrante de la qualité de l'emploi :

- Dimension 1 salaires – rémunérations. Indicateurs : salaires moyens, distribution des salaires (part des bas salaires, part des salariés au smic), écart femmes/hommes, carrières salariales (évolutions) ;
- Dimension 2 conditions d'emploi. Indicateurs : part de CDD, part de l'intérim dans l'emploi, part des contrats courts (inférieurs à 1 mois), perception de la sécurité de l'emploi, probabilité de transition de CDD vers CDI ;

<sup>5</sup> La ligne grisée qui rassemble les effectifs concernés par la filière des Services aux Environnements de travail ne fait pas partie du rapport, mais a été insérée par la rédaction des Cahiers du CRDIA.

<sup>6</sup> Les tableaux des indicateurs des 6 dimensions ont été publiés dans le document de travail : AMOSSE T., BEATRIZ M., ERHEL C., KOUBI M., MAUROUX A. (2021), « Les métiers "de deuxième ligne" de la crise du Covid-19 : quelles conditions de travail et d'emploi dans le secteur privé ? », Document de travail CEET DARES, mai 2021 ; <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelles-sont-les-conditions-de-travail-des-metiers-de-la-deuxieme-ligne-de-la-crise>.

- Dimension 3 conditions de travail. Indicateurs : exposition aux risques physiques et psychosociaux, taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles, intensité du travail, satisfaction au travail ;
- Dimension 4 temps de travail et conciliation vie familiale-vie professionnelle. Indicateurs : durée moyenne hebdomadaire du travail, part des temps partiel et temps partiel courts, part des durées de travail longues, part de horaires atypiques (soirée, nuit, week-end), part des horaires morcelés, capacité à concilier vie professionnelle et vie familiale ;
- Dimension 5 accès à la formation et perspectives de carrière. Indicateurs : part des actifs occupés ayant bénéficié d'une formation au cours des 12 derniers mois, types de formation (certifiante, qualifiante), indicateurs de carrière (maintien dans le métier/secteur, transition vers d'autres métiers/secteurs, promotions ...) ;
- Dimension 6 représentation collective et dialogue social. Indicateurs : part des travailleurs dans des entreprises avec représentants du personnel, part des travailleurs adhérents/sympathisants d'un syndicat, participation aux décisions, dialogue social « informel ».

## 2- Dimension 1 : salaires et revenus des travailleurs de la 2<sup>ème</sup> ligne

Les 3 indicateurs correspondant à cette dimension sont présentés ci-dessous :

	Salaire horaire brut	Revenu salarial annuel net	Insatisfaction salariale(*)
Ensemble des salariés du privé	20,7 €	19 113 €	34%
<b>Ensemble des secondes lignes</b>	<b>14,1 €</b>	<b>11 946 €</b>	<b>39%</b>
<b>Agents de gardiennage et de sécurité</b>	<b>14,5 €</b>	<b>12 284 €</b>	<b>44%</b>
<b>Agents d'entretien</b>	<b>12,6 €</b>	<b>9 169 €</b>	<b>51%</b>
<b>Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>13,2 €</b>	<b>10 057 €</b>	<b>36%</b>
<b>Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>15,4 €</b>	<b>14 497 €</b>	<b>33%</b>
Ouvriers non qualifiés du BTP, du béton et de l'extraction	13,4 €	9 778 €	38%
Ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction	17 €	17 726 €	46%
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	15,6 €	14 355 €	32%
Ouvriers non qualifiés de la manutention	13,6 €	9 206 €	43%
Ouvriers qualifiés de la manutention	16,1 €	15 683 €	38%
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	14€	10 538 €	38%
Aides à domicile et aides ménagères	11,5 €	8 188 €	54%
Caissiers, employés de libre-service	12,8 €	10 308 €	44%
Conducteurs	14,9 €	14 677 €	29%

(\*) part des salariés qui déclarent être mal payés compte-tenu du travail qu'ils réalisent

Source : Insee, DADS 2018 ; enquête *Conditions de travail* 2019 (Dares-Drees-Dgafp); calculs Dares ; présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé et al (2020)

On constate simultanément, sans surprise, une faiblesse globale des salaires et des niveaux élevés d'insatisfaction salariale qui culminent pour les agents d'entretien et les aides à domicile. Les métiers des Services aux Environnements de Travail se situent ainsi globalement en position plutôt défavorable parmi l'ensemble des travailleurs de deuxième ligne.

Une autre caractéristique des métiers de deuxième ligne est la (très) faible progression salariale en cours de carrière : pour les 18/24 ans, l'écart entre le salaire moyen (net, mensuel, équivalent temps plein) des travailleurs de deuxième ligne et de l'ensemble des salariés du privé est de 5%, pour les 55/59 ans, il est de 37%. Les perspectives de progression dans le cadre des mobilités sont hétérogènes, très limitées pour les métiers de la sécurité, de l'aide à domicile, de la propreté ... et relativement importantes pour d'autres métiers tels les bouchers, charcutiers et boulangers.

### 3- Dimension 2 : conditions d’emploi des travailleurs de la 2<sup>ème</sup> ligne

Les 4 principaux indicateurs correspondant à cette dimension sont présentés ci-dessous :

	Part des salariés en CDD <sup>7</sup>	Part des salariés en intérim	Sentiment d'insécurité de l'emploi	Transitions vers le CDI (part de salariés)
Ensemble des salariés du privé	7,5%	3,1%	20%	7,1%
<b>Ensemble des secondes lignes</b>	<b>10,5%</b>	<b>7,2%</b>	<b>25%</b>	<b>6,6%</b>
<b>Agents de gardiennage et de sécurité</b>	<b>9,1%</b>	<b>0,5%</b>	<b>28%</b>	<b>7,2%</b>
<b>Agents d'entretien</b>	<b>15%</b>	<b>0,9%</b>	<b>28%</b>	<b>5,5%</b>
<b>Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>19,2%</b>	<b>8,9%</b>	<b>27%</b>	<b>3,8%</b>
<b>Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>7,1%</b>	<b>11,1%</b>	<b>20%</b>	<b>5,4%</b>
Ouvriers non qualifiés du BTP, du béton et de l'extraction	15,8%	21,6%	16%	5,0%
Ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction	2,6%	6,1%	37%	5,5%
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	6,9%	18%	10%	9,6%
Ouvriers non qualifiés de la manutention	11,6%	35,7%	26%	5,9%
Ouvriers qualifiés de la manutention	5,1%	13,7%	26%	7,7%
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	13,5%	21,7%	19%	3,6%
Aides à domicile et aides ménagères	9,9%	0,1%	34%	9,4%
Caissiers, employés de libre-service	13,1%	1,4%	38%	11,4
Conducteurs	7,3	3,6	18	13

Source : Insee, DADS 2018 et DSN-SISMMO 2019, enquête Conditions de travail 2019 (Dares-Drees-Dgafrp) ; Calculs Dares ; présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé et al (2020)

Les métiers de la deuxième ligne sont marqués par une forte présence de l’emploi temporaire :

- Importance des CDD et intérim, notamment pour les ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment, ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires, gros œuvre (avec une part importante de contrats de moins d’un mois) ;
- Sentiment d’insécurité de l’emploi très élevé pour les caissiers, aides à domicile.

Les dynamiques contractuelles semblent plus favorables dans certains métiers : probabilité de transition vers le CDI plus forte pour les conducteurs, caissiers, vendeurs et aides à domicile.

### 4- Dimension 3 : conditions de travail des travailleurs de la 2<sup>ème</sup> ligne

Quatre des indicateurs correspondant à cette dimension sont présentés ci-dessous :

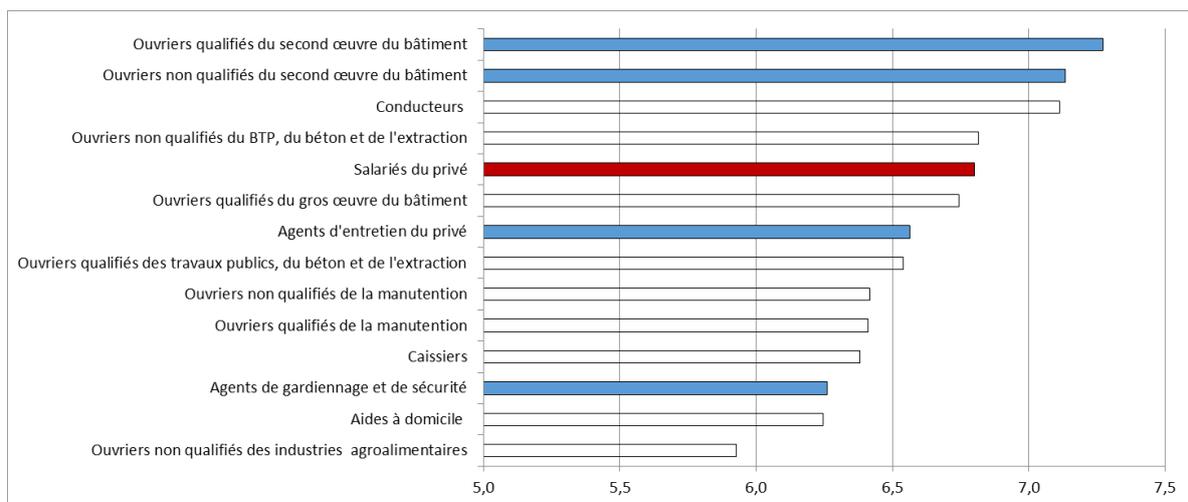
	Accidents déclarés salariés (1)	Contraintes physiques (2)	Tensions avec le public (3)	Utilité sociale (4)
Ensemble des salariés du privé	11%	36%	44%	65%
<b>Ensemble des secondes lignes</b>	<b>20%</b>	<b>61%</b>	<b>40%</b>	<b>65%</b>
<b>Agents de gardiennage et de sécurité</b>	12%	47%	65%	68%
<b>Agents d'entretien</b>	18%	61%	30%	73%
<b>Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	21%	79%	68%	73%
<b>Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	32%	80%	21%	69%
Ouvriers non qualifiés du BTP, du béton et de l'extraction	19%	85%	46%	48%
Ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction	8%	97%	66%	50%
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	24%	89%	27%	72%
Ouvriers non qualifiés de la manutention	27%	72%	12%	56%
Ouvriers qualifiés de la manutention	23%	52%	27%	60%
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	17%	72%	0%	42%
Aides à domicile et aides ménagères	16%	60%	40%	91%
Caissiers, employés de libre-service	10%	54%	51%	49%
Conducteurs	21%	38%	46%	70%

Proportion de salariés (1) qui dans les douze derniers mois, au cours de leur travail, ont eu un ou plusieurs accidents, (2) sont exposés à au moins trois contraintes physiques, (3) ressentent des tensions dans leurs contacts avec le public, (4) ont un sentiment d’utilité sociale

<sup>7</sup> CDD : Contrat à Durée Déterminée ; CDI : Contrat à Durée Indéterminée

Source : enquête *Conditions de travail*, 2019 ; calculs Dares ; présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé *et al* (2020)

Ces données mettent en évidence l'importance des contraintes et risques physiques pour les travailleurs de la deuxième ligne dans toutes les familles de métiers, les plus touchés étant globalement les métiers du bâtiment et de la manutention. On constate en revanche une relative hétérogénéité des risques psycho-sociaux, notamment visibles par l'indicateur de tension avec le public (caissiers, vendeurs, sécurité...), et un sentiment fort d'utilité sociale dans de nombreux métiers, avec une exception pour les métiers de la vente, les ouvriers non qualifiés de la manutention et des industries agro-alimentaires. Le graphique ci-dessous, qui compare les indices de satisfaction dans la vie professionnelle (sur une échelle de 1 à 10), illustre l'hétérogénéité des perceptions du travail :



Source : enquête *Conditions de travail*, 2019 ; calculs Dares, présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé *et al* (2020)

On distingue bien, pour les SET, l'écart entre les conditions de travail des métiers du second œuvre à vocation technique, plutôt satisfaisantes, et celles des métiers de service (sécurité, entretien), qui induisent un indice de satisfaction plus faible.

#### 5- Dimension 4 : horaires de travail des travailleurs de la 2<sup>ème</sup> ligne

	Part du temps partiel	Travail de nuit	Travail le dimanche	Morcellement de la journée	Difficulté conciliation entre travail et vie privée
Ensemble des salariés du privé	18%	5%	14%	6%	17%
<b>Ensemble des secondes lignes</b>	<b>26%</b>	<b>8%</b>	<b>19%</b>	<b>8%</b>	<b>20%</b>
<b>Agents de gardiennage et de sécurité</b>	<b>16%</b>	<b>22%</b>	<b>51%</b>	<b>17%</b>	<b>29%</b>
<b>Agents d'entretien</b>	<b>51%</b>	<b>3%</b>	<b>18%</b>	<b>13%</b>	<b>12%</b>
<b>Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>16%</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>	<b>5%</b>	<b>12%</b>
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	4%	0%	5%	0%	8%
Ouvriers non qualifiés du BTP, du béton et de l'extraction	5%	1%	0%	1%	6%
Ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction	2%	1%	12%	3%	38%
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	2%	1%	1%	0%	12%
Ouvriers non qualifiés de la manutention	16%	8%	15%	3%	10%
Ouvriers qualifiés de la manutention	5%	13%	9%	2%	16%
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	11%	26%	9%	0%	32%
Aides à domicile et aides ménagères	77%	5%	35%	19%	24%
Caissiers, employés de libre-service	40%	2%	21%	17%	36%

Conducteurs	13%	18%	21%	11%	38%
-------------	-----	-----	-----	-----	-----

Source : enquête *Emploi* 2019, Insee ; enquête *Conditions de travail*, 2019 (Dares-Drees-Dgafp) calcul Dares ; présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé et al (2020)

Certains métiers cumulent une part élevée de temps partiel (associé à du sous-emploi) et des contraintes horaires (nuit, et/ou dimanche, et/ou morcellement) : caissiers, vendeurs, aide à domicile, agents d'entretien. On note la part élevée des temps partiels des agents d'entretien, et du travail le dimanche pour les agents de sécurité, ce qui confirme et met en perspective des tendances bien connues des SET.

## 6- Dimension 5 : formation, carrières des travailleurs de la 2<sup>ème</sup> ligne

	Changement entreprise ou poste / 5 ans	Promotion sur 5 ans	Formation continue suffisante	Apprentissage de choses nouvelles au travail	Formation au cours des 12 derniers mois
Ensemble des salariés du privé	40,3%	14,8%	60%	78%	38%
<b>Ensemble des secondes lignes</b>	<b>45,9%</b>	<b>8,5%</b>	<b>50%</b>	<b>62%</b>	<b>24%</b>
<b>Agents de gardiennage et de sécurité</b>	<b>43,7%</b>	<b>7,5%</b>	<b>55%</b>	<b>57%</b>	<b>38%</b>
<b>Agents d'entretien</b>	<b>41,2%</b>	<b>8,5%</b>	<b>41%</b>	<b>44%</b>	<b>30%</b>
<b>Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>53,2%</b>	<b>11,1%</b>	<b>54%</b>	<b>86%</b>	<b>22%</b>
<b>Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>45,6%</b>	<b>10,5%</b>	<b>48%</b>	<b>85%</b>	<b>22%</b>
Ouvriers non qualifiés du BTP, du béton et de l'extraction	50,4%	6,7%	46%	93%	25%
Ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction	50,2%	10,4%	40%	56%	33%
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	45,7%	7,9%	34%	83%	17%
Ouvriers non qualifiés de la manutention	53,9%	6,8%	53%	50%	25%
Ouvriers qualifiés de la manutention	41,5%	16%	62%	61%	33%
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	49%	11,7%	42%	50%	27%
Aides à domicile et aides ménagères	42,8%	3,4%	43%	66%	23%
Caissiers, employés de libre-service	46,4%	9,8%	53%	54%	25%
Conducteurs	43,5%	5,9%	59%	56%	27%

Source : Sources : enquête *Conditions de travail*, 2019 ; enquête *Emploi* T1 2015 à T3 2020 ; calculs Dares ; présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé et al (2020)

On constate un déficit global de formation, quelles que soient les sources retenues, y compris dans les perceptions des salariés et l'apprentissage au travail. Ce déficit est particulièrement marqué pour les vendeurs et ouvriers qualifiés du gros œuvre, mais aussi pour les agents d'entretien et caissiers selon d'autres indicateurs. La formation semble bien développée pour les métiers de la sécurité. Au niveau des trajectoires, on note des mobilités plus fortes que la moyenne pour les travailleurs de la seconde ligne, mais des promotions plus rares (très rares pour les aides à domicile).

## 7 - Dimension 6 : dialogue social des travailleurs de la 2<sup>ème</sup> ligne

On note une forte hétérogénéité des taux de syndicalisation, particulièrement faibles pour certains métiers (gros œuvre, caissiers, aides à domicile...). Les représentations du personnel sont à des niveaux variables, souvent faibles à l'exception des ouvriers qualifiés des TP, de la manutention, des industries agro-alimentaires. On constate peu de consultations du personnel « informelles », notamment pour les agents d'entretien, de gardiennage et sécurité.

	Instances Représentatives du Personnel (IRP) (1)	Consultation en cas de changement(2)	Adhérents d'une Organisation Syndicale (OS) (3)
Ensemble des salariés du privé	63%	38%	8%
<b>Ensemble des secondes lignes</b>	<b>58%</b>	<b>32%</b>	<b>7%</b>
<b>Agents de gardiennage et de sécurité</b>	<b>64%</b>	<b>28%</b>	<b>24%</b>
<b>Agents d'entretien</b>	<b>57%</b>	<b>18%</b>	<b>5%</b>
<b>Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>31%</b>	<b>41%</b>	<b>5%</b>
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	30%	40%	3%
Ouvriers non qualifiés du BTP, du béton et de l'extraction	38%	8%	1%
Ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction	74%	25%	8%
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	37%	62%	2%
Ouvriers non qualifiés de la manutention	72%	36%	9%
Ouvriers qualifiés de la manutention	88%	41%	14%
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	78%	64%	7%
Aides à domicile et aides ménagères	36%	19%	1%
Caissiers, employés de libre-service	66%	26%	3%
Conducteurs	64%	28%	9%
Proportion de salariés : (1) dont l'établissement est couvert par des instances représentatives du personnel ; (2) ayant été consulté au moment des changements importants d'environnement de travail ; (3) adhérents d'une organisation syndicale.			

Source : Source : enquête *Conditions de travail*, 2019 ; calculs Dares ; présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé et al (2020)

On trouvera enfin ci-dessous des données sur les transitions issues de différentes sources : enquête emploi (15 mois), formation et qualification professionnelle (5 ans), conditions de travail (ensemble carrière) et exploitées par la DARES (op. cit.). Toutes ces données confirment des transitions moins favorables pour les travailleurs de la deuxième ligne :

- probabilité plus forte de connaître le chômage ou l'inactivité (quel que soit l'horizon temporel), risque de chômage plus élevé pour certains métiers parmi les plus fragiles (agriculture, ouvriers non qualifiés des industries des agro-alimentaires, de la manutention, agents de sécurité...);
- moins de promotions et d'augmentations de salaires, particulièrement pour les aides à domicile, les agents d'entretien, de sécurité, ouvriers non qualifiés de la manutention...

	Proportion de salariés qui déclarent avoir vécu depuis la fin de leurs études initiales ...					
	...une période de chômage supérieure ou égale à un an	... une période de chômage supérieure ou égale à 3 mois	... une période sans travailler supérieure ou égale à 3 mois	... une période sans travailler	... un emploi d'intérimaire*	... un emploi en CDD ou contrat aidé**, ...
Ensemble des salariés du privé	21%	31%	4%	39%	26%	35%
<b>Ensemble des secondes lignes</b>	<b>31%</b>	<b>41%</b>	<b>6%</b>	<b>50%</b>	<b>33%</b>	<b>40%</b>
<b>Agents de gardiennage et de sécurité</b>	<b>35%</b>	<b>46%</b>	<b>10%</b>	<b>52%</b>	<b>30%</b>	<b>44%</b>
<b>Agents d'entretien</b>	<b>46%</b>	<b>52%</b>	<b>6%</b>	<b>64%</b>	<b>28%</b>	<b>51%</b>
<b>Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>24%</b>	<b>36%</b>	<b>1%</b>	<b>43%</b>	<b>26%</b>	<b>36%</b>
<b>Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment</b>	<b>18%</b>	<b>25%</b>	<b>3%</b>	<b>28%</b>	<b>29%</b>	<b>33%</b>
Ouvriers non qualifiés du BTP, du béton et de l'extraction	25%	31%	8%	32%	40%	38%
Ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction	22%	27%	2%	31%	74%	46%
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	22%	29%	6%	37%	33%	32%
Ouvriers non qualifiés de la manutention	42%	50%	5%	57%	45%	43%
Ouvriers qualifiés de la manutention	27%	39%	5%	47%	49%	38%
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	16%	47%	2%	55%	51%	38%
Aides à domicile et aides ménagères	42%	46%	6%	65%	28%	54%
Caissiers, employés de libre-service	27%	37%	6%	47%	39%	44%
Conducteurs	33%	41%	9%	48%	35%	29%

\* : parmi les salariés qui n'ont pas été toujours ou presque indépendants.  
\*\* : parmi les salariés qui n'ont pas été toujours ou presque indépendants ou intérimaires

Source : Source : enquête *Conditions de travail*, 2019 ; calculs Dares ; présentation rédaction Cahiers CRDIA à partir de Amossé et al (2020)

## 8- Les négociations dans les branches

La troisième étape de la mission s'est concrétisée par un suivi des négociations de branche en 2021, et a fait face à la difficulté de dissocier la thématique « deuxième ligne » de ce qui relève de démarches engagées auparavant. Des négociations sur les classifications, les révisions des minima, les primes ... mais aussi le temps de travail et la formation se sont engagées, avec au final peu d'avancées.

### Bibliographie

AMOSSE T., BEATRIZ M., ERHEL C., KOUBI M., MAUROUX A. (2021), « Les métiers "de deuxième ligne" de la crise du Covid-19 : quelles conditions de travail et d'emploi dans le secteur privé ? », *Document d'études DARES*, n° 246 ; mai 2021 ; <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelles-sont-les-conditions-de-travail-des-metiers-de-la-deuxieme-ligne-de-la-crise>.

AMOSSE T., BEATRIZ M., ERHEL C., KOUBI M., MAUROUX A. (2021), « Quelles conditions de travail des métiers de la « deuxième ligne » de la crise COVID ?, *DARES Analyses*, n° 23 et *Connaissance de l'Emploi*, Cnam-CEET, n° 169 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelles-sont-les-conditions-de-travail-des-metiers-de-la-deuxieme-ligne-de-la-crise>

<https://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/quelles-sont-les-conditions-de-travail-et-d-emploi-des-metiers-de-la-deuxieme-ligne-de-la-crise-covid--1258824.kjsp>